



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 juin 2022

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE

Le trente juin deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Roselyne MALARDÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.06.003

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Le Budget Prévisionnel adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance de février a connu depuis lors, des évolutions liées aux événements mondiaux de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Les conséquences sont la flambée des prix notamment pour l'énergie, le manque de matières premières et les délais de livraisons qui s'allongent.

Malgré cette conjoncture particulière, nos recettes progressent telles que nos produits d'activités ainsi que les subventions.

C'est pourquoi, au vu de ces éléments est proposée la décision modificative ci-dessous :

En fonctionnement :

Recettes

- Une hausse de recettes des activités des services : + 118 600€ dont 100 000€ pour la piscine et 13 600€ pour l'occupation du domaine public
- Des subventions et dotations pour 211 527 € : dotation forfaitaire pour +1 416€ ; 239 000€ au titre de l'aide de l'Etat relative à l'abaissement de l'âge de la scolarité à 3 ans et des ajustements pour la politique de la ville (-17 570) et l'annulation de la subvention du comité national du livre pour 6 900€
- Des ajustements sur la fiscalité directe pour - 29 429 €
- Les autres recettes viennent en augmentation de la reprise d'une partie des provisions, des remboursements d'assurance statutaire, des travaux en régie et diminution des recettes exceptionnelles pour 308 500 € (intégration des legs en investissement en non en fonctionnement)

Soit un total des recettes nouvelles pour 228 268€.

Dépenses

- Les charges à caractère général augmentent de 121 483 € du fait de l'inflation qui impacte surtout le coût de l'énergie.
- Les charges de personnel évoluent de 366 875 € liées à l'inflation qui entraîne une hausse des bas salaires ainsi qu'à l'annonce de l'augmentation du point d'indice et de la régularisation des arrêts en longue maladie (remboursés par l'assurance statutaire).
- Augmentation des subventions liée en partie à la politique de la ville (versement des subventions reçues de la CAF) ainsi que la prise en compte des subventions votées et d'une prévision pour le second semestre.
- Le reste des dépenses est constitué des régularisation d'amortissement, des intérêts de la dette

Ces dépenses nouvelles s'élèvent à 571 007€

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution du virement à la section d'investissement pour 342 739€.

En investissement :

Recettes :

- Notifications des subventions 338 907 €
- Ajustement FCTVA : + 11 000€
- Produit des cessions (suite aux legs) pour 640 000€
- Ajustement des amortissements : 17 176 €
- Diminution du virement de l'investissement pour 342 739 €

- Des écritures d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes pour 1 040 000€ (intégration des legs et des études)

Le total des recettes nouvelles est de 1 704 344 €

Dépenses :

- Des ajustements suivant l'avancée des dossiers et/ou chantiers pour – 171 494 € (voir détail joint)
- Le reste des dépenses est constitué d'écritures d'ordre pour 1 201 070 € (intégration des legs et des études, des travaux en régie et de la reprise des provisions)

Le total des dépenses s'élève à 1 029 576 €

La section d'investissement est équilibrée par une diminution du recours à l'emprunt de 674 768€. Ainsi, le recours à l'emprunt au titre de 2022 sera limité à 2 533 109 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	DM	Total crédits 2022
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	1 316 281,99	0,00	1 316 281,99
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	600 000,00	75 000,00	675 000,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	519 769,00	161 070,00	680 839,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	976 450,00	118 600,00	1 095 050,00
73	IMPOTS ET TAXES	12 864 702,00	-29 429,00	12 835 273,00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 398 992,00	211 527,00	4 610 519,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352 300,00	0,00	352 300,00
76	PRODUITS FINANCIERS	16 100,00	0,00	16 100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	514 000,00	-308 500,00	205 500,00
	Total Recettes	21 558 594,99	228 268,00	21 786 862,99
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 067 141,00	121 483,00	4 188 624,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 738 125,28	366 875,00	11 105 000,28
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 535,00	4 000,00	17 535,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	-5 000,00	45 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 814 231,71	-342 739,00	2 471 492,71
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 119 611,00	17 176,00	1 136 787,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 424 637,00	47 973,00	2 472 610,00
66	CHARGES FINANCIERES	281 314,00	12 000,00	293 314,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	6 500,00	56 500,00
	Total Dépenses	21 558 594,99	228 268,00	21 786 862,99
	Total Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	DM	Total crédits 2022
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	40 390,85	0,00	40 390,85
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 814 231,71	-342 739,00	2 471 492,71
024	PRODUIT DES CESSIONS	19 400,00	640 000,00	659 400,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 119 611,00	17 176,00	1 136 787,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	364 000,00	1 040 000,00	1 404 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 500 368,29	11 000,00	2 511 368,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 339 718,79	338 907,00	3 678 625,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 227 877,29	-674 768,00	2 553 109,29
	Total Recettes	13 425 597,93	1 029 576,00	14 455 173,93
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	0,00	0,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	519 769,00	161 070,00	680 839,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	364 000,00	1 040 000,00	1 404 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 363 996,00	0,00	1 363 996,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	744 290,05	-297 508,00	446 782,05
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	162 999,55	0,00	162 999,55
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 165 027,36	147 706,00	4 312 733,36
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 105 515,97	-21 692,00	6 083 823,97
	Total Dépenses	13 425 597,93	1 029 576,00	14 455 173,93
	Total Investissement	0,00	0,00	0,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la nécessité de corriger les crédits budgétaires de la Ville,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date 07 juin 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date 13 juin 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative N° 1 2022 du Budget Principal de la Ville d'Hennebont

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr